

LES PAUVRES ET LA SOCIÉTÉ MÉDIÉVALE¹

Les honneurs de l'histoire sont accordés aux humbles depuis quelques décennies. Il s'en faut, pourtant, de beaucoup, que leurs visages, leur rôle soient bien connus. Les sources médiévales sont, à leur sujet, plus que discrètes et les problèmes qui les concernent extrêmement complexes. Il faudrait des années entières et des équipes nombreuses pour épuiser le thème. C'est pourquoi le présent rapport n'est pas l'œuvre d'un homme seul, mais celle d'une équipe, annuellement renouvelée, adonnée à la même tâche depuis plus de sept ans (les facultés des Lettres de Lille et de Lyon ont travaillé en collaboration avec nous). C'est aussi pourquoi ce rapport n'est — et ne peut être — qu'un état de la question et une position de problèmes fondés, il est vrai, sur quelques dizaines de conférences, mémoires et thèses présentés en Sorbonne par des collaborateurs français et étrangers. Du moins, à la lumière de ces premiers travaux, il semble possible de recueillir quelques résultats et de définir les démarches capables de les compléter.

I. Dimensions du problème. Distinctions. Définitions.

L'ampleur et la complexité du problème constituent ses principales difficultés.

Complexité du thème : états et notion de pauvreté.

Rappelons qu'il faut distinguer deux catégories de pauvres : les pauvres proprement dits, affligés involontairement par leur pauvreté, et les religieux ayant choisi la pauvreté pour idéal et mode de vie. La distinction entre eux est nette, en droit et en fait. Néanmoins, puisque les religieux entendaient, à des degrés divers, vivre, pour Dieu dans la pauvreté, de façon commune et valable, *mutatis mutandis*, pour les diverses phases de l'évolution historique, et en des régions différentes.

L'état de pauvreté.

L'état des malheureux qu'affecta involontairement la pauvreté et celui des religieux qui l'ont choisie se définit (quels que soient les mots

¹ Cet article, publié avec la courtoise autorisation de son auteur, reproduit le texte d'une communication faite lors du XIII^e Congrès International des sciences historiques, à Moscou, en août 1970. Nos vifs remerciements à tous ceux qui, soucieux de l'information des professeurs du secondaire, nous ont accordé cette liberté. N.D.L.R.

employés pour les désigner) comme *une situation*, subie ou volontaire, permanente ou temporaire, de faiblesse et d'humilité, caractérisée par la privation des moyens, changeant avec les époques et les sociétés, de la force et de la considération sociale (argent, pouvoir, influence, relations, science ou qualification technique, honorabilité de la naissance, vigueur physique, capacité intellectuelle, liberté et dignité personnelles).

Ainsi le caractère fondamental de l'état de pauvreté est la *relativité*. Le degré de privation s'établit soit par rapport à autrui, soit par rapport à un niveau économique et social, soit par rapport à un idéal religieux de détachement. Il en découle que la pauvreté est d'abord une « qualité », individuelle ou partagée avec d'autres hommes, telle que la noblesse et la liberté. De ce qu'une telle condition est commune à un certain nombre d'hommes, il découle que la pauvreté put dès le Moyen Age caractériser, collectivement, des groupes, des milieux, sinon une classe.

La relativité de l'état de pauvreté implique, par voie de conséquence, l'existence d'un niveau au-dessous duquel le pauvre tombe de la précarité dans le dénuement : c'est ce qu'on peut appeler le *seuil de pauvreté*. Naturellement, ce point de rupture a varié selon les situations personnelles et selon les circonstances. Il constitue le critère même de la misère. Mais il est évident — et on verra plus loin — combien il est difficile d'en déterminer la nature avec précision et sûreté pour le Moyen Age, dans l'état de nos sources. A quoi il faut ajouter que la voie de la paupérisation comporte des *palliers*, jalonnant les étapes de la déchéance.

La notion de *pauvreté* pourrait être définie comme l'ensemble des concepts intellectuels, moraux ou religieux qui cherchent à expliquer l'état volontaire ou subi de pauvreté, à lui donner un sens ou, au contraire, à le réprouver. Ces concepts se traduisent par les jugements de valeur, ainsi que par le conseil ou la prescription d'attitudes mentales et pratiques, individuelles et sociales, à l'égard de l'état de pauvreté en général et des pauvres en particulier.

Il est ainsi évident que les problèmes concrets du paupérisme n'épuisent pas l'intérêt de la question. Celui-ci consiste, pour une large part, en l'étude de la relation entre la pauvreté réelle et la pauvreté conceptuelle. L'insertion sociale de celle-ci et la conceptualisation de la réalité sociale sont aussi attachantes que la recherche de la nature, de l'intensité et de l'évolution de la pauvreté vécue. L'enquête doit, incessamment, passer du plan intellectuel au plan social et vice-versa.

Extension chronologique et géographique.

Initialement, l'enquête fut limitée aux trois derniers siècles du Moyen Age, c'est-à-dire depuis la fondation des ordres mendiants jusqu'à la Réforme, et du développement de l'économie d'échanges au

début du mercantilisme moderne, au XVI^e siècle. L'expérience a révélé l'impossibilité d'isoler ainsi une phase d'un problème aussi général. Les mutations, toujours lentes, des sociétés rurales ne sont intelligibles que si on les considère sur une très longue durée ; en l'occurrence, il faut d'une part remonter jusqu'aux origines de l'économie domaniale, et d'autre part l'idéal serait de suivre les grandes lignes de la perspective jusqu'à l'ère industrielle. Quant à l'analyse des textes spéculatifs sur la notion de pauvreté, elle exige, sous peine d'erreurs lourdes, le recours aux *auctoritates* patriotiques qui les ont inspirés et même au vocabulaire scripturaire qui leur a légué beaucoup de ses modes d'expansion.

L'encadrement géographique ne devrait pas être moins complexe. Sans doute, il est raisonnable de n'approfondir la recherche que dans une région limitée, en l'occurrence la Chrétienté occidentale. Néanmoins, il est évident que le problème social et moral de la pauvreté, étant universel autant que général et permanent, sollicite des comparaisons. L'historien ne saurait oublier l'ascendance commune de la conception monastique de la pauvreté dans la Chrétienté occidentale et dans la Chrétienté byzantine. Même si les contacts ont été faibles ou intermittents entre les aires culturelles chrétiennes, musulmanes et bouddhiques, on ne peut omettre de confronter certains faits, par exemple, la pratique de l'aumône et de l'hospitalité dans l'Islam et dans la Chrétienté. Au milieu du XIII^e siècle, un Guillaume de Rubrouck eut la révélation de la misère des peuples asiatiques lorsque, cuisinant une sorte de couscous à Karakoroum, il fut environné de Mongols affamés à qui il distribua son repas. Lui-même et ses successeurs missionnaires ne cachèrent pas une certaine admiration pour l'ascétisme des moines bouddhiques avec qui, grâce à eux, l'Occident prit son premier contact.

II. Qui appelait-on pauvre ? Nécessité de l'enquête terminologique.

Le latin médiéval et, dès leur premier développement, les langues nationales semblent avoir disposé d'un outillage verbal assez abondant pour exprimer les nuances de la notion de pauvreté et la variété de ses aspects sociaux. Une collecte déjà abondante de citations textuelles datées permet une ébauche d'inventaire des termes et des expressions, ainsi qu'un début d'analyse du langage médiéval de la pauvreté. Poussée méthodiquement à travers des séries documentaires homogènes et continues, la quête des textes fournirait les matériaux d'une exploitation systématique par les techniques du calcul électronique. Déterminer la nature, la fréquence, la diversité et les relations des termes et des expressions employés à des périodes différentes données, en des types variés de documents et par des auteurs divers, conduirait, sans doute, à de très intéressantes conclusions sur l'évolution des faits, des attitudes et des notions. En voici quelques indices concernant la pauvreté de situation, indépendamment de la pauvreté volontaire des moines. Qualitative et relative, comme nous le disions plus

haut, la condition du pauvre s'exprime d'abord par un adjectif : *pauper*, pauvre et leurs synonymes sont accolés au substantif qui désigne l'individu affecté d'une frustration quelconque : on est un pauvre homme, une pauvre femme, un pauvre pèlerin, un pauvre laboureur, un pauvre compagnon, un pauvre chevalier, un pauvre clerc, car toutes les conditions sociales sont vulnérables. Adjectivement, la qualification de pauvre peut n'être que passagère. Employés comme noms *pauper*, pauvre, leurs dérivés et synonymes expriment que la condition malheureuse est un « état », donc une certaine permanence. Par une sorte de progression, l'usage, au pluriel, du terme *pauperes* suggère l'existence d'un groupe ou de plusieurs groupes finissant par constituer une masse.

Les faits de synonymie, d'antonymie et d'association permettent de détecter les formes de pauvreté et les catégories de pauvres, et même d'entrevoir les aspects évolutifs de leur état. Tenons-nous-en d'abord au vocabulaire latin remarquablement riche. Un premier classement typologique, très simple, révéla toutes les variétés de l'adversité, avec, parfois, dans les diminutifs (*pauperculus*, *paupertinus*) une nuance supplémentaire de *commiseratio* ou de pitié. C'est la gamme des faiblesses pécuniaires, allant de l'impécuniosité à la détresse absolue (*miser*, *miserabilis*, *miserabilis persona*, *inops*, *egens*, *famelicus*, *esuriens...*), les faiblesses et infirmités physiques de l'âge et de la maladie (*infirmus*, *vulneratus*, *claudus*, *caecus*, *senex*, *valetudinarius*), la déficience mentale (*simplex*), l'adversité (*orphanus*, *vidua*), l'éviction par la captivité, le bannissement ou l'exil (*captivus*, *exiliatus*). Au dernier échelon de la déchéance, le pauvre apparaît sous l'aspect physique du loqueteux (*pannosus*).

Certaines assimilations par associations de termes sont assez significatives ; par exemple dans le titre des sermons *ad pauperes et afflictos*, et dans le couple *pauperes et peregrini*. L'association entre *pauper* d'une part, *agricola* et *laborator* d'autre part, en dit long sur l'identification du pauvre avec l'homme qui travaille de ses mains aux champs pour gagner la vie quotidienne, dans l'insécurité du lendemain. Les misères qui valent toutes ces épithètes aux malheureux qui en sont affligés sont englobées à leur tour sous quelques vocables chargés de l'angoisse devant la menace de la déchéance ; la notion de *paupertas*, en effet, se précise et se développe dans une foule d'autres mots (*angustia*, *anxietas*, *carestia*, *egestas*, *indigentia*, *infirmetas*, *inopia*, *mendicatio*, *miserabilitas*, *necessitas*, *penuria*).

Paupertas et *pauper* portent donc non seulement une marque de pitié, mais sont chargés déjà de l'ombre de la déchéance sociale, physique, intellectuelle, morale, selon les cas. Ce n'est donc pas sans intention qu'un complément vint honorer d'un complément (*pauper Christi*) la désignation du moine pauvre volontaire, et, plus tard, qu'un adjectif (*pauper verecundus*) qualifia ceux qui par pudeur autant que par honte, cherchaient à dissimuler leur détresse.

La désignation des détresses matérielles n'a guère changé de sens. En revanche, certaines antonymies sont révélatrices d'un élargissement du sens de la pauvreté sociale et de son évolution. De tout temps, *pauper* a été opposé à *dives*. Mais il y a beaucoup plus à tirer des oppositions *pauper* — *potens*, *pauper* — *miles*, *pauper* — *civis*. Le *pauper* que les Capitulaires du IX^e siècle plaçaient sous la protection royale, ou épiscopale selon la vieille tradition de l'évêque procureur et père des pauvres, n'est pas un indigent, ni même un *servus* ; c'était un homme libre dont il convenait de sauvegarder la liberté. Le *pauper* des textes, des mouvements de paix, au XI^e siècle, c'était l'*inermis* que devait respecter la force du *miles* ; le mot *pauper* pouvait donc désigner le paysan propriétaire d'alleu, le marchand itinérant et tout non-combattant. Opposé enfin à *civis*, à l'époque communale, *pauper* désigne celui qui ne jouissant pas des droits de la bourgeoisie, est frappé d'incapacité civile.

Donc, sans perdre sa signification essentielle, le mot *pauper* comportait une acception juridique comme une acception économique, physique ou morale. Cela s'explique parce que la pauvreté sociale était caractérisée par la précarité de la condition, quelle qu'elle soit, par une prédisposition à tomber sous la dépendance des autres hommes en raison de circonstances variables qui pouvaient rompre l'équilibre entre les besoins et les ressources :

- la destruction des moyens d'existence du fait de calamités naturelles, d'incendies, de pillage ou de guerre ;
- la surnatalité relative, aggravée par les partages successoraux (problème des cadets — les *juvenes* — et des bâtards). La natalité était-elle plus ou moins forte chez les pauvres que dans les autres milieux ?
- la privation de liberté et les sentences de confiscation et de bannissement ;
- l'incapacité physique (accident, âge, maladie) ;
- l'absence de soutien de la part des parents et « amis charnels ».

Ici intervient la notion de *seuil* définie plus haut et qui pose diverses questions :

- seuil d'incapacité physique : à quel âge cessait l'aptitude au travail ? quelles infirmités empêchaient l'homme de travailler ?
- seuil biologique : déterminé par le minimum vital d'alimentation, de vêtement, de logement, de revenus, dont la privation entraîne la détresse ;
- seuil de déchéance sociale, caractérisé par la privation des instruments de travail (terres, bétail, outils, échoppe) ou des signes de sa condition (armes, cheval du noble ; livres du clerc), bref des moyens de « tenir son état » ou son rang (*ordo*).

Faute de quoi, l'homme est déclassé, exclu de son milieu, voué à l'errance ou à l'émigration. Le pauvre est seul et sans attaches.

Le langage traduisait donc la déchéance sociale à laquelle pouvait conduire la précarité de la pauvreté. A la précarité de l'état, à la vulnérabilité à toutes les misères matérielles, physiques et morales, s'ajoutait l'humilité de la condition. Deux autres termes, employés adjectivement ou substantivement au singulier et au pluriel exprimaient admirablement la situation périlleuse du pauvre au seuil de la déchéance : *debilis* et surtout *humilis*. Au-delà du seuil, les voici devenus *vilissimi*, *infimi* et, ce qui est, étymologiquement, plus expressif encore, *abjecti*. C'est le monde des exclus, comme le Moyen Age en a connu beaucoup d'exemples au XI^e siècle.

Où se plaçaient alors les *pauperes Christi* sur cette échelle des degrés de pauvreté ? La tradition du monachisme antique cherchait avant tout le détachement personnel. La *Vita apostolica* prônée au XI^e siècle offrait le partage de la précarité des pauvres de situation. Convenait-il de franchir le « seuil », avec les plus pauvres des pauvres ? Si oui, le religieux sortait de la stabilité inhérente, jusque-là, de l'*ordo monasticus*, et voici l'errance érémitique menée jusqu'à l'extrême. Si non, le moine retrouvait même dans la stabilité cartusienne, la sécurité de l'insertion dans un cadre sûr et la certitude d'un pain quotidien, tout frugal qu'il fût. *Pauper Christi* : le terme recouvre des réalités diverses ; il évoque l'interminable et difficile problème de la pratique religieuse de la pauvreté individuelle et collective ; il rappelle que, malgré des échecs constants, des hommes ont, aussi constamment, voulu vivre comme des pauvres et certains, parmi eux.

A part quelques formules, l'expression latine des états de pauvreté semble traduire souvent une constatation objective et, en quelque mesure, une certaine considération de l'affliction. L'expression *pauperes Christi*, s'étend parfois des moines aux pauvres bénéficiaires des œuvres de miséricorde. Le pauvre est objet de pitié. Il n'en fut pas toujours ainsi. A partir de la dernière partie du Moyen Age, la nomenclature en langue vulgaire s'enrichit, si l'on peut dire, de termes, truculents d'ailleurs, et paraît confondre les malheureux avec les « classes dangereuses ». Il y a déjà une nuance de réprobation dans la formule nouvelle et présentée en toutes langues de « mendiant valide ». Mais les documents législatifs comme les chroniques et les textes littéraires assimilent indistinctement les vrais pauvres avec les milieux de la « gueuserie » (gueux, truands, coquillards, caïmans, maraudeurs, etc. ...). Pauvre et mendiant deviennent synonymes d'oisif et vagabond ; tous sont des criminels en puissance. Le pas, quelquefois, est franchi. Ainsi, la manière dont les chroniqueurs et les textes administratifs et judiciaires parlent des participants aux agitations populaires du XIV^e siècle, glisse d'une expression initiale neutre, parfois bienveillante, « povres gens mécaniques », à la condamnation sans appel des perturbateurs de l'ordre établi. L'enquête terminologique devrait être poussée ; commen-

cée pour la langue française, elle annonce d'abondants résultats ; des sondages indiquent qu'il en serait de même en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et en portugais. Les innovations du langage semblent ainsi traduire l'augmentation du nombre des pauvres, des modifications dans la composition des groupes, qu'ils constituent et une aggravation de leur situation dans la société. Cependant, pour féconde qu'elle soit, en précisant les significations verbales, l'enquête terminologique ne suffit pas à dégager les fluctuations de la condition réelle des pauvres.

D'ailleurs, cette enquête serait incomplète, si elle s'en tenait à l'étude sémantique des termes qualifiant directement les pauvres eux-mêmes. Elle doit conduire aussi à l'analyse des attitudes mentales et des comportements sociaux à leur égard. L'investigation doit interroger contradictoirement les expressions latines et, en langue vulgaire, des dispositions psychologiques, opposées entre elles, de charité, miséricorde, compassion, largesse, justice, d'un côté, et de dureté, cupidité, avarice, superbe, injustice. L'analyse des changements de signification des mots exprimant l'aumône et l'hospitalité éclaire la pratique des œuvres de miséricorde. Cela conduit aussi à l'examen, encore plus sujet à mutations dans le temps et dans l'espace, du sens précis des noms des institutions de bienfaisance : l'hôpital du XV^e siècle n'est plus la *Domus Dei* du XII^e siècle, encore moins le *xenodochium* mérovingien ; tout un chemin a été parcouru depuis la matricule du haut Moyen Age jusqu'aux aumôneries monastiques épiscopales ou princières ; à l'aumône, héritée de l'économie du « cadeau » à l'époque féodale, on a commencé à préférer le prêt sans intérêt (Monts de piété), parce qu'il stimule le travail et que l'Humanisme naissant voyait en cette mutation la reconnaissance de la dignité de l'homme. Les termes de loi, d'ordonnance, de ban concernent désormais les pauvres et signifient que l'assistance n'est plus seulement une question posée aux consciences individuelles, mais un problème administratif : les temps étaient proches pour les nouvelles formules d'Hôpital ou d'aumône générale, d'ateliers de travail, enfin de « police des pauvres ».

La prudence, en tout cas, est de règle dans l'interprétation des termes. Ceux-ci sont, parfois, ambivalents ou ambigus ; empruntés, avec des réminiscences, aux « auctoritates », et employés quelquefois de façon désuète par les auteurs de traités : employés avec des sens différents par les membres de groupes sociaux différents. Certains enfin ont eu une acception préférentielle à certains moments (*elemosina* par exemple) et d'autres sont tombés en désuétude (*matricula*, *xenodochium*).

A ces conditions et réserves près, l'analyse du langage permet de saisir les traits fondamentaux — avec ses contrastes — de l'évolution de la condition des pauvres dans la société médiévale.

III. Conjoncture de la pauvreté.

La manière de concevoir et d'estimer la pauvreté a subi des mutations beaucoup plus complexes que ne le laissent entrevoir les variations du vocabulaire.

Au moins jusqu'au début du XII^e siècle, et peut-être jusqu'à son terme, la pauvreté fut une notion essentiellement religieuse. Pour les contemporains, la pauvreté n'apparaissait pas comme un problème social, mais comme une condition individuelle ; les chartes monastiques définissent le pauvre comme un individu ayant, par piété, renoncé à ses richesses ; parmi les laïques, le pauvre est celui qu'une infortune a privé de la liberté et plongé dans la détresse. Son malheur est une épreuve personnelle, comme la maladie, permise par Dieu et qui fournit une occasion de sanctification et de salut à celui qui en est accablé comme à celui qui, par miséricorde, cherche à le soulager. Dans une société rurale, caractérisée par la vigueur des liens de solidarités familiales et villageoises, où la pénurie était un sort partagé, les pauvres ne constituaient pas un groupe distinct. Chaque famille, chaque paroisse secourait « ses » pauvres ; les distributions faites à la « porte » des aumôneries épiscopales, canoniales ou monastiques constituaient un rythme liturgique réglé en faveur d'habitues au visage connu. Les seuls qui connaissaient la pauvreté absolue étaient ceux qui vivaient parfois en grand nombre, hors de la société, dans l'errance et le dénuement, sans recours possible ni protection : monde de la route et de la forêt ; les ermites s'y distinguaient mal des foules qui les suivaient, avec leur contingent de voleurs, d'assassins et de prostituées. Cette pauvreté était considérée comme le résultat d'une rupture avec l'ordre établi, plutôt que comme le fruit d'une situation économique défavorable.

Le développement de l'économie d'échanges, à partir du XII^e siècle fit apparaître une nouvelle forme de pauvreté, caractérisée par le dénuement, l'incapacité d'en sortir, le nombre, parfois l'anonymat. Le progrès économique, l'accroissement démographique, l'essor urbain n'eurent pas que des résultats bénéfiques. Le nombre des déracinés que les fléaux naturels et les difficultés des temps, en particulier, obligeaient à s'endetter, à vendre leur lopin de terre et à émigrer s'accrût. Des calamités générales vers 1125, de 1144 à 1147 et de nouveau de 1194 à 1199, sans omettre des difficultés locales et passagères, condamnaient à l'errance, à la mendicité, au délit, voire au crime une multitude croissante de pauvres (*crescens pauperum multitudo*). L'anthologie constituée par F. Curschmann est tristement éloquente. A la pauvreté occasionnelle s'ajoutait une autre forme, structurelle celle-là. La colonisation agraire, l'artisanat urbain, l'expansion de la croisade et de la « *reconquista* » ibérique ne suffirent pas à éponger le surplus des cadets rejetés par les pratiques successorales et le recul de la famille patriarcale. L'augmentation du nombre des vagabonds — supérieur à celui de la fin du XII^e siècle — apparut comme un danger social, sans qu'on en pût, alors,

percevoir les causes structurelles. Les centaines d'affamés qui stationnaient, de jour et de nuit, aux portes des abbayes n'offraient que la désolation de la misère. Entre 1180 et 1200, il en alla tout autrement avec les « témérités » égalitaires des « Capuchonnés » du centre de la France, et les violences préconisées à Londres par Guillaume Longuebarbe, le « sauveur des pauvres ».

La virulence du problème social rénova les vieux principes de la miséricorde chrétienne et stimula la recherche de solutions intellectuelles et spirituelles. Le développement institutionnel des offices d'aumôneries dans les monastères traditionnels reprit la tradition des matricules, devenues désuètes. La double réflexion des théologiens et des canonistes renoua avec la tradition des Pères (St Jean Chrysostome, St Ambroise, St Grégoire) sur les impératifs du devoir de l'aumône ; allant plus loin, elle formula la notion de l'*elemosina negotialis*, aumône engagée où le bienfaiteur donne de soi-même pour aider l'assisté à retrouver, par le travail, subsistance et dignité. Elle dégagait, ensuite du devoir de l'aumône, de la part du riche, la conséquence que le pauvre a droit, non seulement à recevoir le don, mais, en cas de nécessité, à prendre ce qui lui est refusé et qui est indispensable à son existence.

L'élan charitable entraîna plus concrètement encore la société laïque. Le XII^e siècle connut une floraison de fondations charitables, notamment hospitalières, dues à l'initiative des seigneurs et, de plus en plus, de bourgeois de communautés paroissiales, et de confréries. C'est alors — au terme du XII^e siècle — qu'en conseillant d'être un « pauvre parmi les pauvres » un Pierre de Blois, contemporain d'un Pierre Valdès, ouvrait le chemin du Poverello d'Assise.

Saint François n'innova pas essentiellement en renouvelant l'invitation, formulée huit siècles auparavant par saint Jérôme, à suivre l'exemple du détachement total du Christ (*nudus nudum Christum sequere*). Le vrai scandale de son mariage mystique avec Dame Pauvreté fut d'opposer au primat de la richesse, en train de s'affirmer, la proclamation indiscrète de celui de la pauvreté et l'éminente dignité du pauvre. Le scandale résidait dans un effort de solution des ambiguïtés de la notion de pauvreté : déchéance humaine et valeur spirituelle. Le Poverello exalta la pauvreté au moment où les transformations de la société médiévale préparaient la multiplication du nombre des pauvres.

Ambiguïtés et contrastes s'accrochèrent pendant les deux derniers siècles du Moyen Age, quand augmenta le nombre des nouveaux pauvres, au temps de la grande dépression, des guerres, et des calamités. Un petit nombre d'hommes seulement put profiter de la contraction du marché de la main-d'œuvre consécutive aux fonctions démographiques des « pestes » successives. En revanche, toutes les catégories sociales furent touchées : clercs faméliques en quête de chapellenies, cadets sans héritage obligés de s'embaucher dans les « compagnies », seigneurs ruinés par les guerres et par les rançons, paysans abandonnant

leurs villages ruinés ici par la guerre, là par l'extension des prairies d'élevage (*enclosures*), et venant gonfler la foule anonyme des pauvres des villes. Car un prolétariat véritable se développait surtout dans les régions industrielles de Flandre et d'Italie : il n'était pas composé seulement des « ouvriers de bras » sans qualification professionnelle qui, à Paris, par exemple, « faisaient Grève », sur les rives de la Seine, en attendant une embauche hypothétique ; la plupart étaient les ouvriers des tâches les plus ingrates des métiers textiles : fileurs, cardeurs, ourdisseurs, teinturiers (*ongles bleus*) et foulons, dont les salaires et les conditions de travail dépendaient d'un petit nombre de marchands-entrepreneurs, maîtres des administrations municipales.

Combien étaient les pauvres ? Il est difficile de le savoir. Les recensements fiscaux (estimes, *catasti*) sont muets ou imprécis, car la limite du dégrèvement variait d'une ville ou d'une année à l'autre et distinguait parfois les pauvres, les mendiants et ceux qui ne possédaient rien (*nihi habentes*). A travers l'Europe, le nombre des exempts pour incapacité financière fut rarement inférieur à 20 %, souvent supérieur à 50 % du total de la population.

Partout, s'accrut le nombre de ceux qui, dans les rues ou aux portes des églises, criaient, « à grand rage de famine » : « A la pauvre aumône pour Dieu », ainsi que l'a écrit Gerson. L'iconographie s'est emparée, comme la littérature, du portrait humilié du mendiant, infirme, horrible de laideur, rejeté par tous et pourchassé par les chiens mêmes. Sac sur le dos, sans domicile fixe, le pauvre est un errant. Il colporte les « mortalités », peut-être le crime et les haines. Avec lui beaucoup de fainéants ; on ne distinguait pas le chômeur involontaire du paresseux. Au début du XV^e siècle, survinrent les Tsiganes, dont le nomadisme fut confondu avec le vagabondage.

Le problème social éclata simultanément à peu près partout au tournant des XIV^e et XV^e siècles, à la suite d'agitations locales latentes depuis des décennies. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'autre lien qu'un synchronisme entre les troubles florentins, catalans, parisiens, rouennais, anglais, flamands et bientôt tchèques et encore moins conscience de classe en chaque « *comuretion* » populaire. Personne, en aucun milieu, ne pouvait encore saisir les causes structurelles des troubles ; ni les Ciompi, ni les Travailleurs, ni les Maillotins, ni les gens de métier de Gand n'avaient d'autre programme que d'annexer à leur profit les cadres institutionnels existants. Les « slogans » égalitaires de Langland et de ses émules hussistes évoquaient tout comme le « Roman de la Rose », l'âge d'Or de nos premiers parents et leur seul programme politique et social consistait à faire tourner la « roue de fortune » au bénéfice de ceux qu'elle avait, jusque-là, maintenu au bas de sa circonférence.

Dans cette absence à peu près générale d'idées neuves en face d'un problème inaccoutumé, les attitudes ne pouvaient guère se renou-

veler. La stabilité sociale n'était-elle pas, au demeurant, l'idée traditionnelle ? Dans la société chrétienne, l'effroi a pu, parfois, égaler la miséricorde en face de l'ampleur de la pauvreté.

Plusieurs circonstances ont, en outre, transformé, chez certains la pitié en mépris. Dans le « Roman de la Rose », Guillaume de Lorris avait conclu un portrait allégorique de la Pauvreté de façon atroce : « *Que maudite soit l'heure où naquit le pauvre !* » Après lui, les Humanistes éprouaient la mendicité comme une infraction à la loi du travail et une indignité pour l'Homme. Comme le vagabondage, elle était une plaie sociale à cacher et un délit à réprimer. Ainsi apparut à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle l'attitude négative en face de la misère, du pouvoir réglementaire des villes et des gouvernements : on ne toléra pas la présence des vagabonds au-delà d'un délai fort court ; l'idée naquit d'astreindre les désœuvrés au travail dans des ateliers collectifs ; « l'enfermement » des pauvres dans des hospices fut proposé dès le début du XV^e siècle.

À la dévaluation de la pauvreté dans l'opinion communale, il n'est pas sûr que l'interminable « querelle de la Pauvreté » dans les ordres mendiants n'ait pas contribué elle aussi. En une certaine mesure, elle a stérilisé, au XIV^e siècle, le rôle et l'influence que ces Ordres avaient acquis auprès du peuple. Les frères Mendiants ont été dénoncés comme des hérétiques à cause des excès mêmes de leur pauvreté, et comme des oisifs perturbateurs de l'ordre social à cause de leur mendicité. Il est significatif qu'après avoir placé saint Louis d'Anjou sur les autels en 1317, l'Eglise, dans les bulles de canonisation, cessa de proposer la pauvreté comme l'une des vertus héroïques de la sainteté. Ne l'estimait-on plus comme une valeur ?

Certainement pas. Le pauvre demeurait, dans la perspective chrétienne, un ami de Dieu, une image du Christ, un juge dénonçant les pharisaïsmes de la mondanité, un intercesseur né. Sans doute, prédicateurs et moralistes présentaient-ils souvent le pauvre comme un instrument de salut du riche, subordonnant ainsi le premier aux intérêts du second jusque sur le plan spirituel. Néanmoins, les réponses traditionnelles de la miséricorde cherchaient confusément les solutions, sinon plus adaptées, du moins plus efficaces, aux problèmes étranges et déconcertants de la pauvreté. Les fondations individuelles étaient moins nombreuses et l'aumône monastique, gênée par les difficultés économiques et le déplacement de la misère des campagnes vers les villes, diminuait d'ampleur. Alors les pouvoirs urbains, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, se prirent à contrôler de près la gestion des institutions hospitalières ; mais celles-ci demeurées sous la loi canonique et gérées conjointement par les clercs et par les laïcs, ne furent pas l'objet d'une laïcisation au sens moderne du mot. Elles demeurèrent chose d'Eglise, même quand, dans la première partie du XVI^e siècle, elles furent regroupées dans les aumôneries ou hôpitaux généraux des grandes villes. Parallèlement à cette évolution, l'aumône se transformait

aussi. Elle se normalisa sous l'action des confréries et des autorités urbaines dans les Tables des Pauvres. Pour des considérations morales, que la loi du travail inspira autant que le souci de la dignité de l'homme, on en vint à estimer le prêt supérieur à l'aumône : le « relèvement » du mendiant, par le travail, s'imposait d'autant plus que sa déchéance semblait profonde.

C'est de cette manière que s'achevait l'évolution de la condition des pauvres dans la société médiévale.

Le tableau ainsi tracé n'est qu'une esquisse sans nuances suffisantes et une position très incomplète, des problèmes et des tâches à accomplir.

Parmi ces tâches, l'une des premières est le dépouillement systématique d'une documentation énorme et diverse. Au premier rang et surtout les premières phases de l'évolution, les sources et la documentation ecclésiastiques sont très importantes : traités moraux, théologiques et canoniques (notamment du XI^e au XIII^e siècle), canons conciliaires, coutumiers monastiques. Les cartulaires avec de nombreux textes de la pratique charitable (donations, testaments, fondations). Les Annales et les chroniques fourmillent d'indications.

La deuxième partie du Moyen Age ajoute à cette masse documentaire l'appoint très important des documents fiscaux (liste de contribuables), administratifs (visites pastorales, comptes d'hôpitaux et d'aumôneries), législatifs (ordonnances sur les salaires et l'ordre public), réglementaires (bons échevinaux et statuts de métiers), judiciaires (jugements pour ou contre les pauvres).

D'une façon générale, les comportements des consciences en face des problèmes de la pauvreté sont éclairés, très vivement, non seulement par les dons et legs individuels, mais par les manuels de confesseurs, les correspondances, les sermons, les textes hagiographiques, sans oublier les sources littéraires de toutes les époques.

On n'oubliera pas ce que peut donner la documentation non écrite : l'iconographie (spécialement la peinture et la miniature) ; et les monuments subsistants, en totalité ou en vestiges, de l'architecture hospitalière.

Cette dernière remarque conduit à signaler l'importance de la représentation cartographique des faits de l'histoire de la pauvreté, époque par époque, ou aux époques de crises : localisation des zones de détresse, répartition des institutions de bienfaisance, voies et zones du vagabondage, etc... L'expression statistique de la pauvreté sera très difficile à construire, faute de données numériques.

Donc, c'est au prix d'un effort assez long et d'un travail d'équipes ordonnées qu'il sera possible de parvenir à des conclusions nettes et à la solution des problèmes multiples. De ceux-ci, nous avons noté

seulement les principaux, qu'il n'est pas inutile de grouper, pour conclure :

— Une recherche terminologique méthodique est nécessaire, afin de clarifier les notions : il y a pauvre et pauvre, pauvreté et pauvreté.

— Cela fait, on pourra, moins difficilement, discerner, sinon résoudre le paradoxe de la notion de la pauvreté — déchéance matérielle et de la pauvreté — valeur spirituelle.

— Ainsi, se dégageront plus clairement les attitudes mentales et pratiques, individuelles et sociales. Ainsi s'expliquera la nécessaire répétition des protestations élevées au nom de la pauvreté, dans ou hors l'orthodoxie, à partir des principes de charité, de justice et d'humanité. Ainsi, surtout, apparaîtront les motivations et les formes des gestes de charité ou de méfiance envers les pauvres.

— Enfin, on pourra mieux définir et mesurer la relation entre ce que nous avons appelé la conjoncture de la pauvreté et la conjoncture économique et sociale générale. Les coïncidences entre elles ne sont pas fortuites et l'interaction des conditions d'existence et des faits de mentalités est évidente. Il paraît arbitraire cependant d'établir entre eux des correspondances trop étroites et de chercher à expliquer les seconds par les premiers. Leur jeu est trop complexe, et finalement le choix déterminant n'appartient-il pas à la conscience des hommes ?

Michel MOLLAT.